



Reformierte Kirchen  
Bern-Jura-Solothurn  
Eglises réformées  
Berne-Jura-Soleure

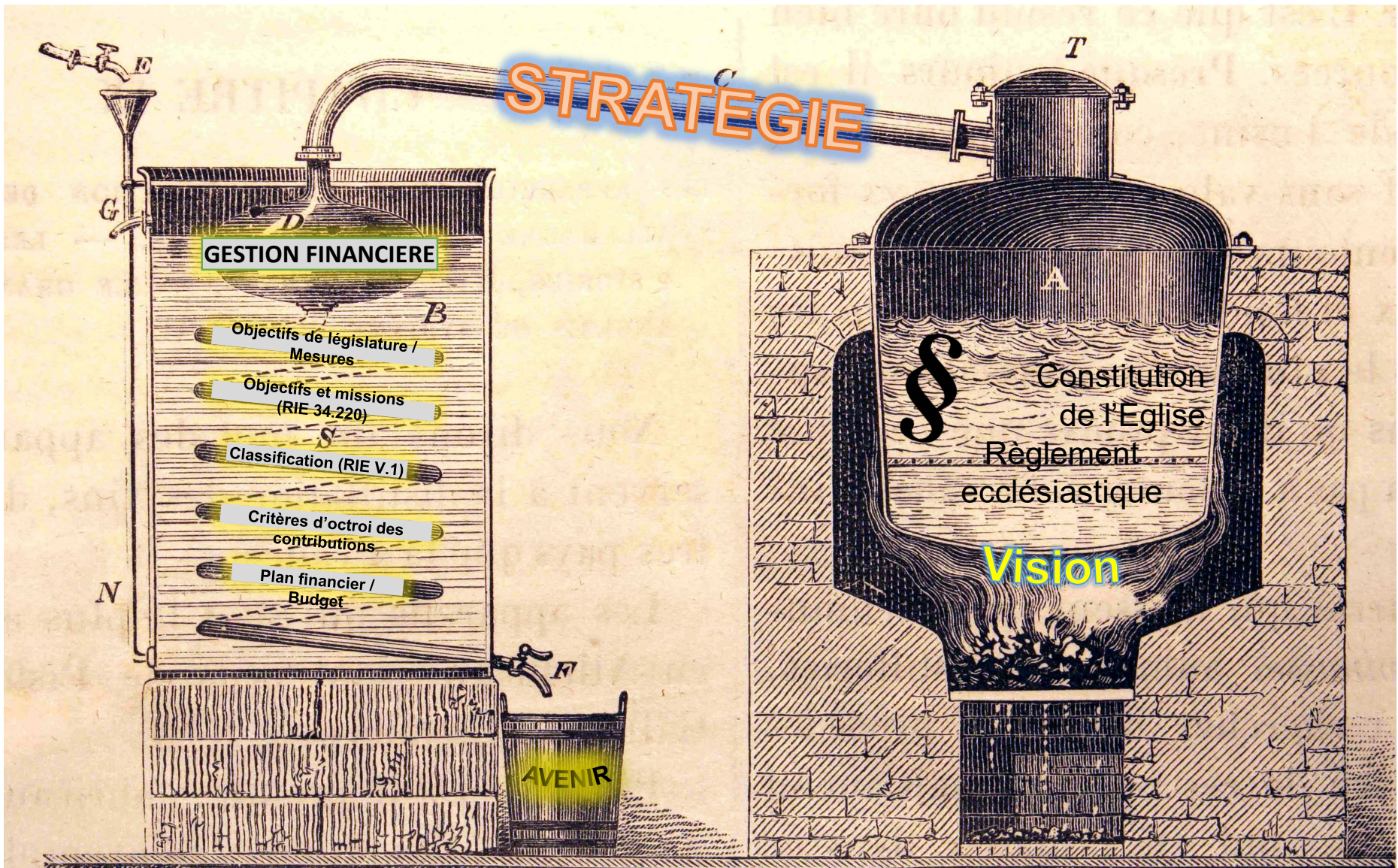
# Mise en œuvre de la stratégie financière 2020

## Premières étapes

Information du Synode d'hiver 2020

17 novembre 2020

V1.1



# Eglise nationale (Refbejuso)

## Financement des dépenses

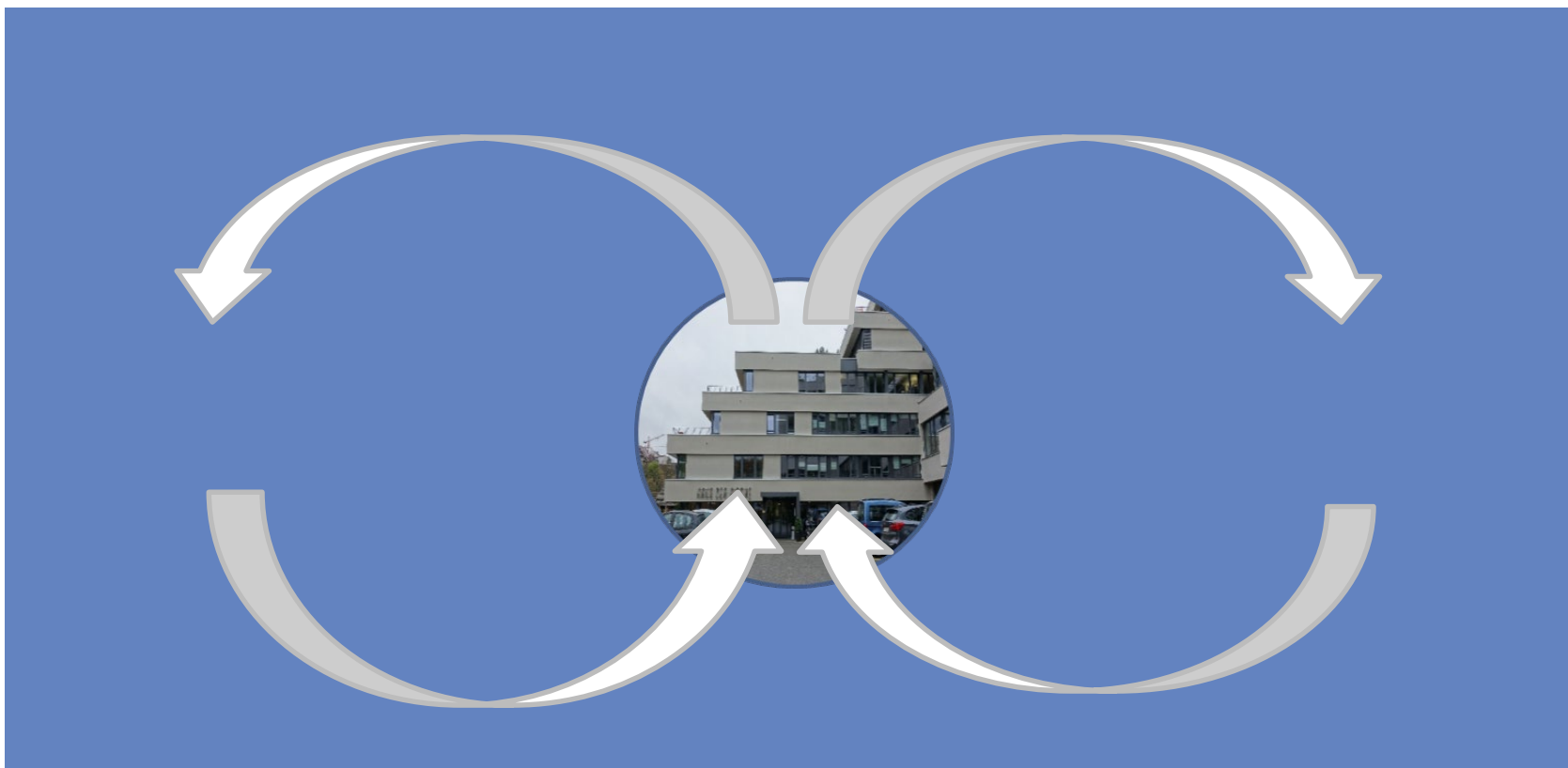


# Eglise nationale (Refbejuso)

## Dépenses



# Il y a un déséquilibre entre les recettes et les dépenses



# Le plan financier le montre clairement.

Eglises réformées Berne-Jura-Soleure		Compte de résultats de la période du plan 2021 – 2025							03.12.2020
		Présentation échelonnée des résultats							
N° de cpte	Ecriture comptable	CO 2019	BU 2020	BU 2021	2022	2023	2024	2025	
	<b>RÉSULTAT</b>	<b>2'927'326</b>	<b>-1'026'000</b>	<b>-2'258'600</b>	<b>-1'382'229</b>	<b>-2'995'798</b>	<b>-3'180'682</b>	<b>-1'122'313</b>	
	<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-28'006'411</b>	<b>-151'095'000</b>	<b>-151'387'100</b>	<b>-151'132'830</b>	<b>-150'671'172</b>	<b>-150'807'614</b>	<b>-150'255'857</b>	
30	Charges de personnel	-11'237'098	-71'000'490	-72'468'000	-72'175'544	-72'042'485	-71'899'300	-71'833'136	
31	Charges de biens, services et autres	-4'648'284	-5'754'410	-5'387'100	-5'446'233	-5'522'651	-6'029'220	-5'492'227	
33	Amortissements du patrimoine administratif	-173'781	-254'000	-227'000	-190'462	-190'462	-170'583	-96'021	
36	Charges de transfert	-10'904'590	-12'055'800	-11'259'300	-11'263'933	-10'854'844	-10'626'002	-10'716'317	
37	Subventions à redistribuer	-945'180	-871'800	-872'200	-872'200	-872'200	-872'200	-872'200	
39	Imputations internes	-97'477	-61'158'500	-61'173'500	-61'184'458	-61'188'531	-61'210'310	-61'245'956	
	<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>27'727'182</b>	<b>149'378'800</b>	<b>148'653'600</b>	<b>149'201'251</b>	<b>147'565'915</b>	<b>147'584'966</b>	<b>148'896'105</b>	
42	Taxes	547'539	670'600	662'900	660'900	685'900	524'900	539'900	
46	Revenus de transfert	26'136'986	86'677'900	85'945'000	86'483'813	84'819'824	84'978'701	86'239'804	
47	Contributions à redistribuer	945'180	871'800	872'200	872'200	872'200	872'200	872'200	
49	Imputations internes	97'477	61'158'500	61'173'500	61'184'338	61'187'991	61'209'165	61'244'202	
	<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-279'229</b>	<b>-1'716'200</b>	<b>-2'733'500</b>	<b>-1'931'579</b>	<b>-3'105'257</b>	<b>-3'222'649</b>	<b>-1'359'752</b>	
34	Charges financières	-153'767	-53'300	-68'300	-68'316	-68'370	-68'449	-68'529	
44	Revenus financiers	207'054	192'000	159'500	160'666	147'130	157'216	152'768	
	<b>Résultat financier</b>	<b>53'287</b>	<b>138'700</b>	<b>91'200</b>	<b>92'350</b>	<b>78'759</b>	<b>88'767</b>	<b>84'239</b>	
	<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-225'942</b>	<b>-1'577'500</b>	<b>-2'642'300</b>	<b>-1'839'229</b>	<b>-3'026'498</b>	<b>-3'133'882</b>	<b>-1'275'513</b>	
38	Charges extraordinaires	-3'360'668	-189'500	-291'900	-333'900	-308'900	-308'900	-108'900	
48	Revenus extraordinaires	6'513'936	741'000	675'600	790'900	339'600	262'100	262'100	
	<b>Résultat extraordinaire</b>	<b>3'153'268</b>	<b>551'500</b>	<b>383'700</b>	<b>457'000</b>	<b>30'700</b>	<b>-46'800</b>	<b>153'200</b>	
	<b>Résultat total du compte de résultats</b>	<b>2'927'326</b>	<b>-1'026'000</b>	<b>-2'258'600</b>	<b>-1'382'229</b>	<b>-2'995'798</b>	<b>-3'180'682</b>	<b>-1'122'313</b>	

# Facteurs d'incertitude

1. L'impact de la révision de la loi fiscale BE
2. L'évolution de la conjoncture dans le contexte de la pandémie de coronavirus
3. L'évolution du nombre de membres
4. L'attitude future du Grand Conseil par rapport à la contribution au titre du 2<sup>e</sup> pilier

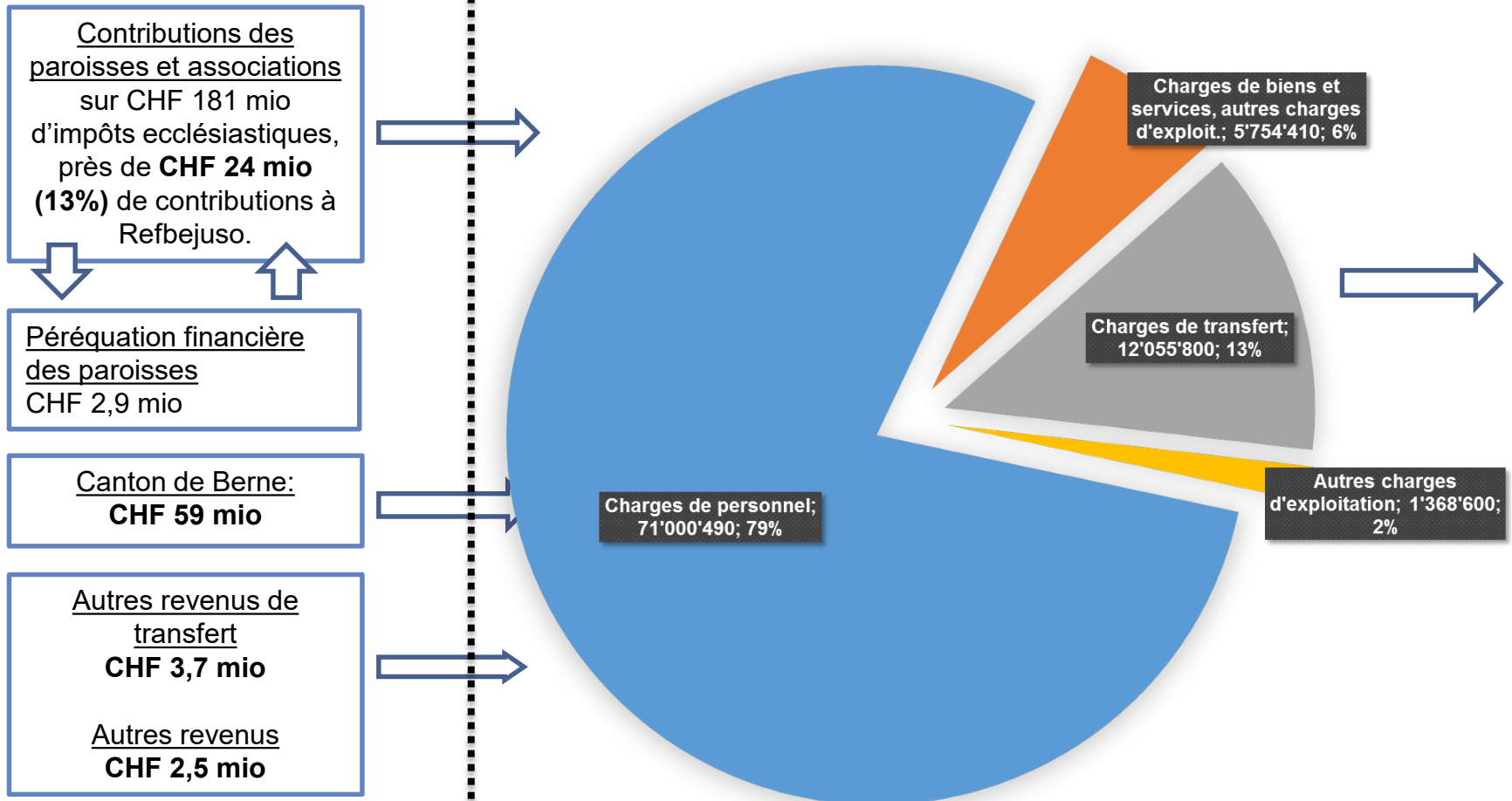
*Les facteurs 1 – 3 influencent aussi les recettes fiscales futures des paroisses. Ces dernières risquent d'avoir moins de ressources à disposition pour accomplir leurs tâches. Outre la diminution des contributions paroissiales à l'Eglise nationale, la demande de la part des paroisses de diminuer encore les contributions va être toujours plus marquée.*

# Flux financiers

(chiffres d'affaires sans collectes, ni prestations monétaires, ni prestations accomplies à titre honorifique ou bénévole [base budget 2020])

## FINANCEMENT

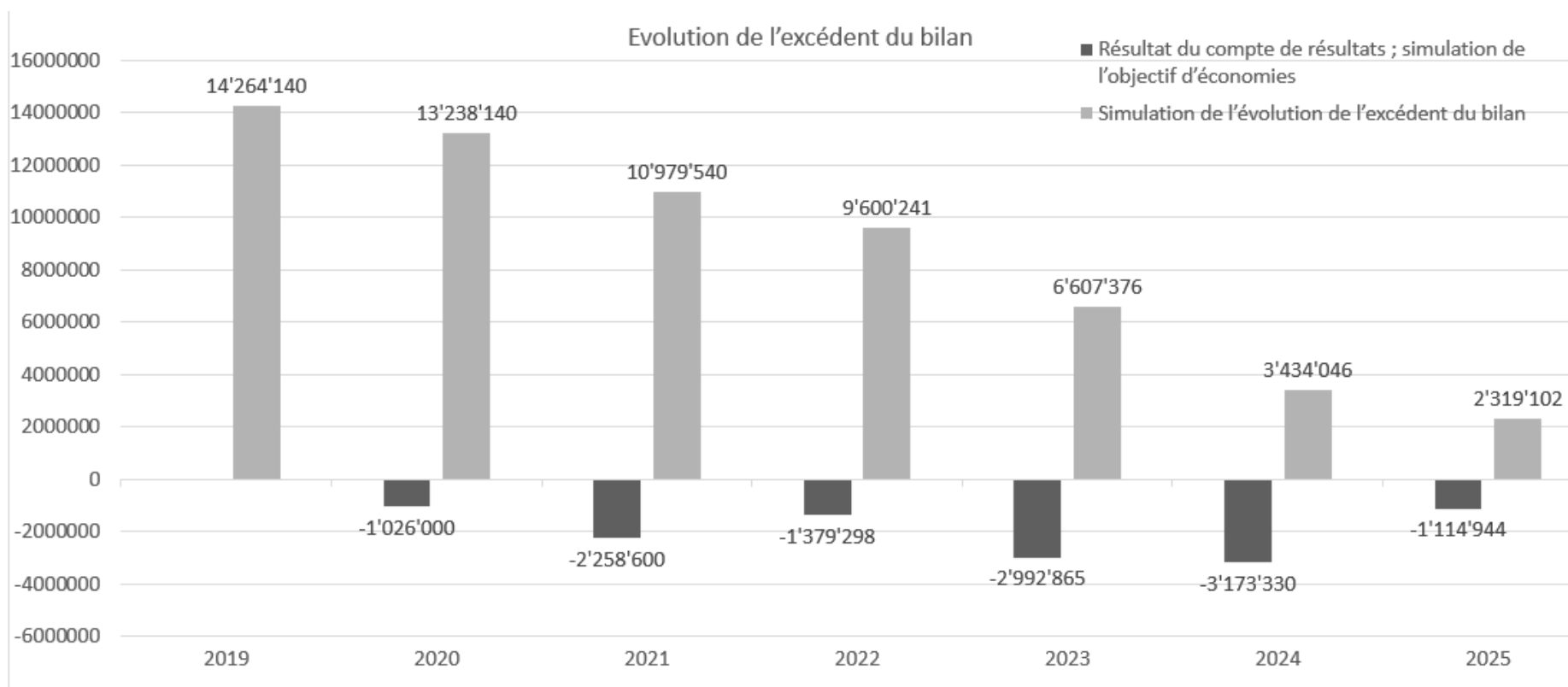
## Dépenses Refbejuso



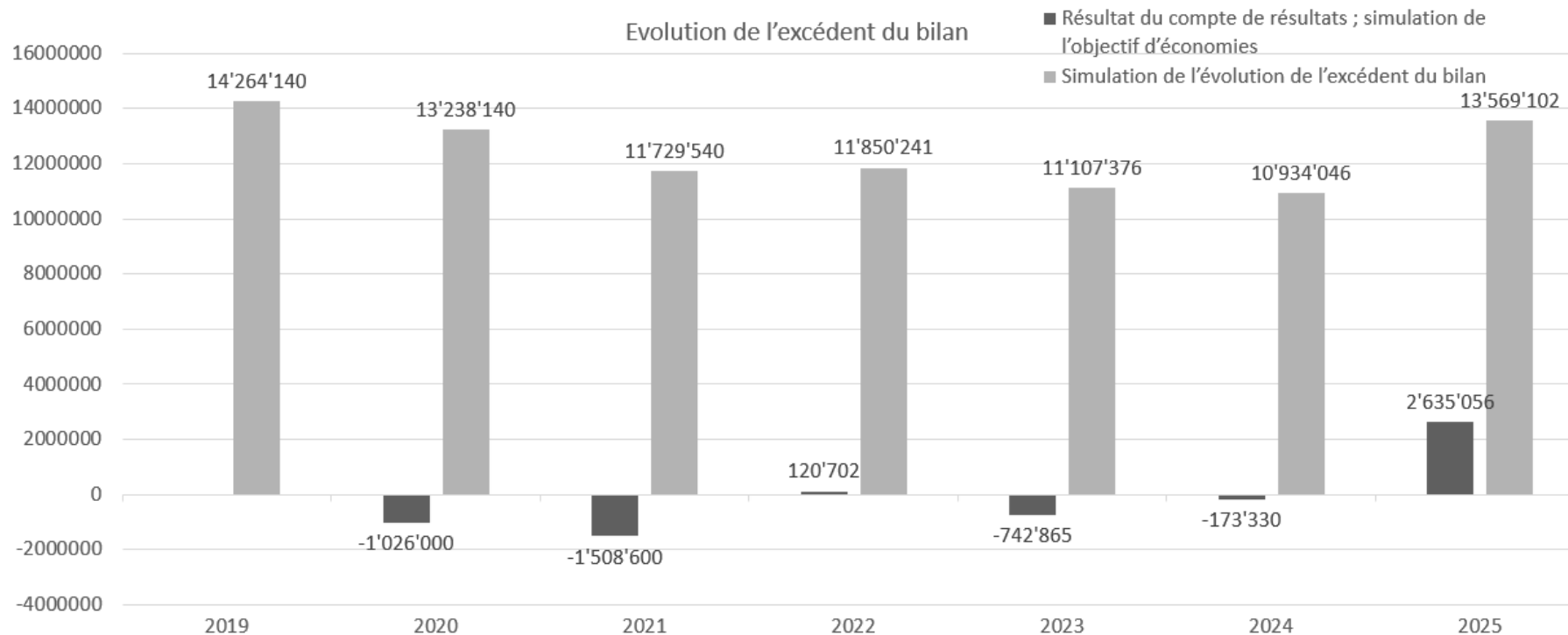


# Scénarios

# Evolution de l'excédent du bilan sans mesures



# Evolution avec un plan d'économies durables de CHF 750'000 par année sur 4 ans



# Mesures

# 3 Mesures

- Réduction durable des dépenses pour un montant de CHF 3 Mio sur ces quatre prochaines années (21 – 24)
- Introduction à court terme de mesures au niveau du personnel:
  - Réduction de l'augmentation des échelons de traitement de 2 à 1
  - Blocage des engagements à la MdE – transfert des charges
- Adaptation du processus budgétaire

# Processus budgétaire (ébauche)

- Retraite CS (17 mars 2021)
  - Plan financier
  - Les nouvelles tâches pour 2022 sont définies
  - Décisions sur les prescriptions budgétaires
- Finalisation dans les secteurs – données détaillées
- Séance CS (1<sup>er</sup> juillet 2021) – 1<sup>ère</sup> lecture
  - Traitement des dossiers avec décision financière à l'att. du Synode
  - Liste budgétaire avec les tâches nouvelles
- Finalisation interne SC
- Ev. Discussion avec les partenaires conc. les mesures salariales
- Séance CS (2 septembre 2021) – 2<sup>e</sup> lecture

# Prescriptions financières du Conseil synodal

Par rapport à la stratégie financière, le Conseil synodal décide, que dans les conditions actuelles et jusqu'en 2025, l'objectif d'un budget équilibré doit être poursuivi.

Il définit ici les prescriptions suivantes:

- D'ici à 2025, réalisation d'économies **durables** de l'ordre de CHF 3 mio.
- Dans leurs domaines d'activité respectifs, les secteurs doivent examiner pour 2021 des économies de l'ordre de CHF 60'000. Si l'économie est inférieure ou supérieure, la différence est prise en compte dans l'atteinte de l'objectif d'économie pour 2025.

# Principe 1

**En règle générale,** les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure **ne fournissent de soutien financier que pour les projets au niveau de l'Eglise cantonale.** Les projets d'une paroisse *seule* n'ont pas de soutien financier sous réserve de dérogations émanant du Synode ou du Conseil synodal.



# Principe 2

**Pour les projets au niveau national et international, les Eglises réformées Berne-Jura-Soleure se limitent à un co-financement. L'éventuel défaut de prestations de tiers n'est pas compensé.**

Toute consolidation de l'implication structurelle des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure avec l'EERS et ses Eglises membres sera examinée sous l'angle de la conformité au niveau de leur champ d'action avec le mandat de l'EERS, (cf. § 5 al. 5 de la constitution de l'EERS).

Les projets nationaux et internationaux soutenus par les seules Eglises Berne-Jura-Soleure seront par conséquent évalués sous l'angle de l'adéquation de l'échelon sollicité par rapport à la tâche à réaliser.

# Principe 3

**En ce qui concerne les organisations partenaires** dont les champs d'activité se recoupent avec ceux de l'Eglise, **des réductions de contribution doivent être examinées**. Il convient notamment d'évaluer dans quelle mesure l'organisation en question peut générer d'autres sources de revenus (par ex. par des dons).

# Principe 4

## Mesures au niveau du personnel des «services généraux» (Sgén.)

- L'abandon de tâches ne doit pas déboucher **sur des licenciements pour raisons économiques**, ce qui implique une analyse au cas par cas de certains engagements (par ex. transferts de tâches).
- **Blocage des engagements pour les postes des Sgén** jusqu'à nouvel ordre. Le Conseil synodal statue sur les exceptions.
- Les engagements dans certains cas sont **limités à deux ans**; les postes de cadre restent à durée indéterminée.
- Pour prévenir des licenciements suite à l'abandon de tâches ou à titre de mesure de soulagement, le Conseil synodal peut statuer sur des **transferts de points ou de pourcentages de poste**. Ces transferts peuvent impliquer plusieurs départements.

# Transformation

